

qui ne manquera pas de faire du bruit en Cour de Rome & ailleurs; pour connoître le fait dont il s'agit, il faut remonter à la source, la matiere est assez curieuse pour interesser mes Lecteurs, & meriter quelque place dans l'histoire du tems.

*Differenz  
entre le Car-  
dinal de  
Boüillon, &  
les Moines de  
son Abbaye  
de Cluni.*

Mr. le Cardinal de Bouillon, Abbé, Chef & Superieur de tout l'Ordre de Cluni, ayant convoqué le Chapitre General dans cette fameuse Abbaye, la premiere Sceance se tint le sept Octobre de l'année dernière. Lors qu'on voulut proceder à l'élection des nouveaux Dèffiniteurs; quatre Dèffiniteurs de l'étrainte Observance, (sçavoir Don Hugues Dona Dieu; Don Ode Berner; Don Henri Ferricre, & Don Benoit du Vair,) s'attachant trop aux termes de l'Arrêt du Grand Conseil du 30. Mars 1705. prétendirent proceder seuls à l'Electiion de leurs nouveaux Dèffiniteurs, en telle sorte & avec une telle indépendance, qu'ils ne fussent pas obligez de referer ni inferer leurs Electiions dans les actes du définitoire, & que les Dèffiniteurs de l'ancienne Observance n'eussent ni inspection, ni aprobation à donner à leurs Electiions; mais comme cet Arrêt renvoyoit aux Bulles des Papes Gregoire IX. Nicolas IV. & Caliste III. & aux Chapitres généraux des années 1676. & 1678. dont il ordonnoit la pleine exécution, Mr. le Cardinal en fit faire la lecture en plein Chapitre, où l'on remarqua que ces actes ordonnoient, que chaque Observance fist ses Dèffiniteurs à part, & qu'ensuite les Electiions fussent rapportées & referées au commun Dèffinitoire, pour donner une forme Canonique, & une autorité legitime à ces  
Ele;